



PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES

DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DU COVID-19

Rentrée septembre 2020

A Lombron, le 21 août 2020

CONTEXTE :

L'épidémie due au coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions de travail des personnels et **les conditions d'accueil des élèves qui seront tous accueillis sur le temps scolaire**. Eu égard à la situation épidémique à date, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré. Il revient au directeur d'école, au Maire, au référent de l'éducation nationale de convenir du protocole sanitaire. Ci-dessous figure la liste des mesures qui seront appliquées à l'école de Lombron.

PRÉAMBULE :

Les enfants qui présentent des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires...) doivent rester à la maison. Les personnels doivent s'appliquer la même règle.

PORT DES MASQUES :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans dans les espaces communs de l'établissement scolaire. Pour les classes maternelles, le port du masque est recommandé et non obligatoire durant les heures de cours. (Institutrices PS, MS, GS et ATSEM)

A Lombron, la Mairie équippa ses agents. Quant aux enseignants, la dotation revient à l'éducation nationale ; de même que pour la fourniture des masques dédiés aux enfants présentant des symptômes en cours de journée.

ACCUEIL DES ENFANTS ET PARENTS :

1. Chaque matin, les parents doivent s'assurer que leurs enfants présentent une température inférieure à 38°. La collectivité et l'éducation nationale ne sont pas autorisées à mener cette prise de température.
2. Les locaux seront aérés 3 fois par jour, à hauteur de 15mn (matin, midi et soir)
3. À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres.
4. L'accueil des familles reste organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection et le port du masque est rendu obligatoire. Voir plan en annexe 1 et annexe 2

RESPECT DES GESTES BARRIÈRE :

1. Chaque élève amène sa boîte de mouchoirs jetables.
2. Lavage des mains dès l'arrivée en classe. Les **solutions hydroalcooliques** seront **destinées en priorité aux adultes**.
3. Un lavage des mains sera assuré après chaque passage aux toilettes, avant et après les repas
4. Pour boire, 2 options sont possibles suivant le choix de l'enseignant. Une bouteille d'eau/gourde propre à l'enfant ou un gobelet marqué au nom de l'enfant (qui sera nettoyé après chaque usage).
5. Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.) et conservé ensuite dans son sac.
6. La distribution du matériel (feuilles, supports...) doit être faite avec précaution après lavage des mains. Le matériel reste ensuite avec les affaires de l'élève.
7. En cas d'utilisation d'ordinateur, il est nécessaire de le désinfecter après chaque utilisation.
8. Pour la sieste, chaque enfant aura un lit attribué.
9. Les récréations seront organisées afin d'éviter un brassage trop important des classes. Un système de « créneaux horaires par classe sera établi »

LES CONDITIONS DE RESTAURATION :

Nous optimiserons l'agencement du restaurant scolaire pour garder un espace maximum entre chaque classe.
Nous maintiendrons un système à 2 créneaux horaires.
Port du masque obligatoire pour les adultes dans l'enceinte du restaurant
Les tables seront désinfectées avant et après chaque repas.
Pas de mélange entre les classes

L'ENTRETIEN DES LOCAUX :

Ce dernier est à la charge de la municipalité. Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux sont adaptées aux risques de contamination par le coronavirus (COVID 19). Il convient tout particulièrement :

1. D'aérer au quotidien les locaux 3 fois par jour, à raison de 15mn.
2. D'assurer la fréquence de nettoyage-désinfection des sanitaires, sols et autres surfaces fréquemment utilisées à hauteur d'une fois par jour.
3. De doter d'un équipement spécifique les personnes en charge du nettoyage-désinfection des sols et des surfaces et des consignes à suivre
4. D'assurer les travaux de nettoyage-désinfection des locaux en dehors de la présence des élèves et des professeurs.
5. De bannir l'utilisation d'aspirateur ou de balai pour le nettoyage des sols.
6. D'utiliser des produits pour la désinfection des locaux répondant à la norme NF EN 14476 de novembre 2018..
7. De privilégier le matériel jetable, et à défaut, il est possible d'utiliser une serpillière ou un linge qui sera mis à la machine à 60° après son utilisation.

Le nettoyage doit être assuré en quatre étapes :

1. Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent.
2. Rincer à l'eau du réseau d'eau potable les sols et les parois avec un autre bandeau à usage unique.
3. Laisser sécher.
4. Puis désinfecter les sols et surfaces à l'aide de produit à la norme NF EN 14476

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE : pas d'information à date

RAPPEL DE LA PROCEDURE EN CAS D'ELEVE PRESENTANT DES SYMPTOMES :

Vérifier que l'élève ne dispose pas d'un projet d'accueil individualisé (PAI), ou d'une autorisation à la prise d'un médicament, pour une pathologie qui pourrait donner des signes respiratoires (ex : asthme). Si tel est le cas, suivre les recommandations du PAI ou du document autorisant à aider à la prise de médicaments.

Dans tous les cas :

1. Isoler la personne,
2. Rappeler à la personne de tousser ou d'éternuer dans son coude,
3. Appeler les responsables légaux pour qu'ils viennent chercher leur enfant, si c'est un élève
4. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et au moindre doute, appeler le SAMU : 15 ou 112.
5. Nettoyage-désinfection minutieux des sols et des surfaces et toutes les pièces devront être aérées.
6. Dans l'attente de ce nettoyage, les enfants et les personnels présents dans l'école ou l'établissement ne peuvent se rendre dans la salle de classe fréquentée par le personnel ou l'enfant concerné. Si le nettoyage ne peut être réalisé avant le retour des professeurs et des enfants, ils doivent être accueillis dans une autre école.

Vincent Godefroy
Adjoint délégué et Vice-président
Commission Vie Scolaire, jeunesse, vie associative et sportive

Fabien Mille
Directeur de l'école Pierre de Ronsard

Annexe 1

En rouge, port du masque obligatoire (périmètre aux abords de l'école)



